



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 28/96

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 2'580'000.-- pour la réfection de la route de Bénex et de la route de Bénex-Dessus, avec la construction de trottoirs - aménagement du carrefour des Fossés - arrêt de bus et remplacement de la conduite d'eau potable.

Municipal responsable : Monsieur Hans-Rudolf KAPPELER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le développement démographique de la Commune au cours de ces dernières années s'est essentiellement fait à l'est du village, soit de part et d'autre de la voie ferrée CFF. Le secteur "Au Curson", où la densité d'immeubles locatifs est importante, se rattache au centre du village par la route du Curson et celle de Bénex. Il est important de pouvoir offrir des voies de communication pour les véhicules et également en toute sécurité pour les piétons. Le présent projet a pour objectif de compléter la route de Bénex par un trottoir sur toute sa longueur. Le moment d'entreprendre ces travaux est propice, la route en elle-même est relativement détériorée, de plus, d'autres services sont intéressés à bénéficier desdits travaux.

Dès 1991, la Municipalité a chargé le Bureau d'ingénieurs Bovard & Nickl S.A., à Nyon, d'étudier un projet partant du centre, soit des Fossés jusqu'au pont CFF de Bénex, en insérant également le

carrefour du Curson et le chemin des Morettes. Un crédit d'étude de Fr. 101'000.-- avait été accordé par le préavis No 31/91. Cette étude devant en outre servir à établir le programme des investissements qui a été porté à la connaissance de votre Conseil. Les arrangements conclus avec les propriétaires bordiers permettent aujourd'hui la réalisation du projet ci-dessus. Par contre, la réfection du chemin des Morettes est, pour des raisons de priorité et de finance, reportée.

2. PROJET

2.1 Routes

L'état actuel de la route est passablement détérioré donc une réfection est absolument nécessaire. Le projet prévoit une reprise des dévers pour un meilleur écoulement des eaux pluviales. Les écoulements seront donc améliorés avec la mise en place de grilles. Le gabarit de la route, soit sa largeur, est maintenu à 5,50 m. en moyenne. Il n'est pas recherché de favoriser, par une surlargeur, l'augmentation de la vitesse des usagers de la route. Bien au contraire avec l'insertion d'un éventuel médian central, qui se rattache en même temps à l'aspect des rues du village, un rétrécissement optique est recherché. Expérience à l'appui, la Municipalité veillera au choix de matériaux durables et sans nuisances, notamment au bruit.

L'étude du carrefour des Fossés a nécessité un soin tout particulier, les pentes de part et d'autre de la chaussée favorisent une accélération de la vitesse. La future déviation de la rue de la Gare par le Creux-du-Loup devait être prise en considération. Ainsi, un premier projet gardant la sinuosité actuelle, en passant par l'analyse d'un giratoire, a abouti à la solution d'une déviation axiale qui modère en même temps le trafic. L'impact routier reste dans des proportions raisonnables, ceci notamment par rapport à la réalisation d'un giratoire. La collaboration du Service des Routes de Lausanne a été précieuse pour aboutir au choix définitif du projet, projet qui inclut en même temps un arrêt de bus.

Une étude détaillée a également dû être apportée au contour du Curson avec le chemin des Morettes, dont la largeur du raccordement actuel de la chaussée permet difficilement de canaliser correctement la circulation. Les passages prioritaires ne sont pas respectés, à l'intérieur du contour, les bâtiments existants entravant une visibilité correcte. Au vu de cela, une analyse très détaillée a été nécessaire en demandant une étroite collaboration avec les propriétaires bordiers, notamment pour la question des emprises de terrain. Le projet prévoit donc un déplacement important de la chaussée pour s'éloigner des bâtiments en question. Un resserrement de l'entrée du chemin des Morettes favorisera en outre la sécurité de ce tronçon de route. La Municipalité a approuvé cette solution avec un certain soulagement.

Notons encore que le passage sur les voies CFF, soit le pont de Bénex, ne fait pas partie du présent projet, une étude tout à fait séparée est menée pour régler ce problème en collaboration avec les CFF.

2.2 Trottoirs

La largeur du trottoir a été choisie selon les normes à 1,50 m. Pour des raisons de facilité et économiques son emplacement a été défini côté lac de la chaussée, jusqu'au contour de l'Hôpital de Prangins, englobant ainsi le trottoir existant de la Bruyère. Dès ledit contour le cheminement du trottoir a été adapté en fonction des obstacles existants pour se jonctionner avec le trottoir existant de Bénex-Dessus.

La réalisation de tels trottoirs nécessite un arrangement particulier avec chaque propriétaire. Nous avons pu définir, à satisfaction de chacun, les modalités d'exécution, telles que déplacements de barrières, murets, raccordements des entrées, plantations et détails.

2.3 Canalisations et services

- Le réseau d'égouts existant est déjà en système séparatif, seule une vérification des raccordements des propriétés bordières est prévue pour régler encore les jonctions en systèmes unitaires. Comme déjà dit, le raccordement des eaux pluviales de la route sera complété par le placement de grilles de récupération.
- En ce qui concerne la conduite d'eau, construite dans les premières décennies de ce siècle en fonte ductile avec joints matés au plomb, elle sera remplacée. En effet, de nombreuses fuites ont dû être réparées ces dernières années, notamment pour remplacer le système des joints qui n'est plus adéquat avec le trafic actuel. En même temps, les concessions d'eau des particuliers seront révisées.
- Après avoir pris contact avec les Services Industriels de Nyon, il est prévu de prolonger la conduite du gaz dès la Bruyère jusqu'au pont CFF de Bénex. Un arrangement favorisant la pose de cette conduite, en parallèle avec la conduite d'eau, permet cette réalisation de façon économique.
- La Société Electrique Intercommunale de la Côte S.A. (SEIC S.A. - Gland) complétera également son réseau souterrain qui englobera encore partiellement le téléréseau. Sont aussi partenaires les Services TT Genève qui profiteront de mettre sous terre la partie de leur réseau encore aérienne.
- La SEIC de Gland a également été consultée pour la conception de l'éclairage qui est à revoir entièrement. Le choix définitif des candélabres et luminaires est encore à faire. Est inclu un nouveau câblage raccordé au système de commande existant.

Résumé technique

Route de Bénex, longueur / surface	560 m.	4'000 m2
Rte Bénex-Dessus, longueur / surface	340 m.	2'500 m2
Largeurs route / trottoir	5,50 m.	1,50 m.
Revêtement bitumineux route et trottoir (ép.)	11 cm	7 cm
Conduite d'eau en fonte ductile DN / longueur	200 mm	750 m.
Emprises / Rétrocessions (surfaces)	1'598 m2	122 m2

3. EMPRISES

La signature de près de 50 conventions, totalisant une surface d'environ 1'700 m², a été nécessaire pour trouver les emprises de terrain permettant l'exécution du projet. Dans l'ensemble, une large compréhension de la part des propriétaires a été rencontrée. Le souci de sécurité mis en évidence a influencé positivement les accords. Le temps pour régler tous les détails a été long mais aujourd'hui toutes les signatures ont été apposées, ce qui fait que l'expropriation de terrain se passera selon les termes "à l'amiable". La cause d'intérêt public nous a du reste été accordée par le Département des Finances, soit le Service du Cadastre, à Lausanne, le 24 novembre 1994 concernant la première enquête. Le dossier complémentaire "Carrefour des Fossés" a été adressé au Registre foncier après la clôture de l'enquête y relative pour obtenir l'autorisation supplémentaire.

4. HONORAIRES

Le tarif des frais d'études et de direction des travaux est régi par la norme SIA No 103, élément de base fixant les conditions du contrat signé en 1991 avec notre mandataire. Un rabais de 15 % a été introduit sur les prestations d'études.

Pour être tout à fait transparent, le détail des frais d'études est le suivant :

Etude du projet et direction des travaux (Fr. 1'884'000.-- à 14,4 %) (points 1 à 4 du tableau coût des travaux)	Fr. 271'300.--
Etude chemin des Morettes	Fr. 20'000.--
Etude des variantes giratoire	Fr. 22'000.--
Fourniture, reproduction et frais	Fr. 9'000.--
	Fr. 322'300.--
./. Rabais de 15 % sur le tarif SIA 103	Fr. 48'300.--
	Fr. 274'000.--

Travaux géométriques :

- Conventions emprises enquêtes	Fr. 17'000.--
- Abornement, dossier Registre foncier, expropriations	<u>Fr. 34'000.--</u>

Total	Fr. 325'000.--
	=====

5. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Après examen préalable du projet auprès des différents services cantonaux, le dossier a été soumis à l'enquête publique du 7 septembre au 7 octobre 1993. Une enquête complémentaire concernant l'aménagement du carrefour "Les Fossés" a été déposée entre le 30.01.1996 et le 1.03.1996. Ces deux consultations n'ont pas suscité d'interventions, ni d'oppositions, ce qui permet aujourd'hui à la Municipalité de soumettre au Conseil communal un projet réalisable dans sa forme.

A titre d'information, nous ajoutons que les emprises seront groupées avec le domaine public grâce à la loi sur l'expropriation, sous une simple forme de réquisition ne nécessitant pas l'intervention d'un notaire. Le Service du Cadastre, à Lausanne, est compétent pour donner ses instructions après établissement du dossier géométrique comprenant le nouvel abornement des limites du domaine public.

6. SUBVENTIONS

Après approbation du crédit nécessaire à ce projet de réalisation, une demande de subventionnement sera adressée à l'Etablissement cantonal d'Assurance (ECA), lequel contribue en règle générale à raison de 10 % à un remplacement de conduite principale.

De plus, une demande de subventionnement sera adressée au Service cantonal des Routes se basant sur l'article 57 de la Loi sur les Routes du 1.12.1991 qui stipule :

"L'Etat peut accorder des subventions aux communes pour la construction ou la correction de routes communales dont l'intérêt dépasse le cadre local.

La subvention ne peut excéder 50 % des coûts de l'entreprise."

Cette demande sera motivée par l'arrivée du Musée national en 1998 qui amènera automatiquement une augmentation du trafic.

7. COUTS DES TRAVAUX

Sur la base des soumissions rentrées fin 1994 et réadaptées pour cette année, l'estimation des coûts a pu être établie comme suit :

OBJET		TOTAL	Rte de Bénex plan No 860/2	Bénex-Dessus plan No 860/6
1.	<u>GENIE CIVIL</u>			
1.1	Réfection de route et trottoirs	1'105'000.--	732'000.--	373'000.--
1.2	Conduite d'eau	173'000.--	84'000.--	89'000.--
1.3	Eclairage	21'000.--	12'000.--	9'000.--
1.4	Conduite de gaz	18'000.--	10'000.--	8'000.--
1.5	Carrefour "Les Fossés"	88'000.--	88'000.--	0.--
TOTAL 1.		1'405'000.--	926'000.--	479'000.--
2.	<u>APPAREILLAGE</u>			
2.1	Conduite d'eau	245'000.--	153'000.--	92'000.--
2.2	Conduite de gaz	0.--	0.--	0.--
TOTAL 2.		245'000.--	153'000.--	92'000.--
3.	<u>SERVICES</u>			
3.1	Eclairage (candélabres)	72'000.--	42'000.--	30'000.--
3.2	Télécommande (eau)	40'000.--	25'000.--	15'000.--
TOTAL 3.		112'000.--	67'000.--	45'000.--
4.	<u>AMENAGEMENTS</u>			
4.1	Remplacement végétaux, plants	60'000.--	27'000.--	33'000.--
4.2	Barrières, clôtures	39'000.--	29'000.--	10'000.--
4.3	Signalisation, marquage	23'000.--	14'000.--	9'000.--
TOTAL 4.		122'000.--	70'000.--	52'000.--
5.	<u>HONORAIRES</u>	325'000.--	215'000.--	110'000.--
6.	TOTAL DES TRAVAUX 1 à 5	2'209'000.--	1'431'000.--	778'000.--
7.	<u>TVA</u>			
	6,5 % du total 6	144'000.--	93'000.--	51'000.--
8.	<u>IMPREVUS</u>			
	Env. 8 % du total 6	176'000.--	114'000.--	62'000.--
9.	Emprise des terrains	152'000.--	47'000.--	105'000.--
10.	TOTAL GENERAL	2'681'000.--	1'685'000.--	996'000.--
<u>Moins</u>				
Montant préavis No 31/91		101'000.--		
<u>CREDIT SOLLICITE :</u>		2'580'000.--		

8. ADJUDICATION DES TRAVAUX

La Municipalité adjugera les travaux aux entreprises qui offrent les meilleures conditions (prix/qualité/fiabilité/expérience/délai d'exécution des travaux/etc.). Dès l'obtention du crédit, un entretien avec les entreprises sélectionnées aura lieu.

9. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 28/96 concernant une demande de crédit de Fr. 2'580'000.-- en vue de la réfection de la route de Bénex et de la route de Bénex-Dessus, avec la construction d'un trottoir - aménagement du carrefour des Fossés - arrêt de bus et remplacement de la conduite d'eau potable,
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 28/96 concernant une demande de crédit de Fr. 2'580'000.-- en vue de la réfection de la route de Bénex et de la route de Bénex-Dessus, avec la construction d'un trottoir - aménagement du carrefour des Fossés - arrêt de bus et remplacement de la conduite d'eau potable,
- 2/ d'accorder un crédit de Fr. 2'580'000.-- permettant la réalisation des travaux,
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 2'580'000.-- aux conditions les plus favorables du moment,

- 4/ de porter la somme de Fr. 418'000.-- au débit de la réserve constituée par les taxes affectées au Service des Eaux,
- 5/ de répartir l'amortissement du solde, soit Fr. 2'162'000.-- (total du crédit ./ . montant affecté au Service des Eaux de Fr. 418'000.--) sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement la somme de Fr. 72'070.-- par année, en l'imputant au Service des Routes.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 mars 1996 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

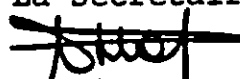
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-président

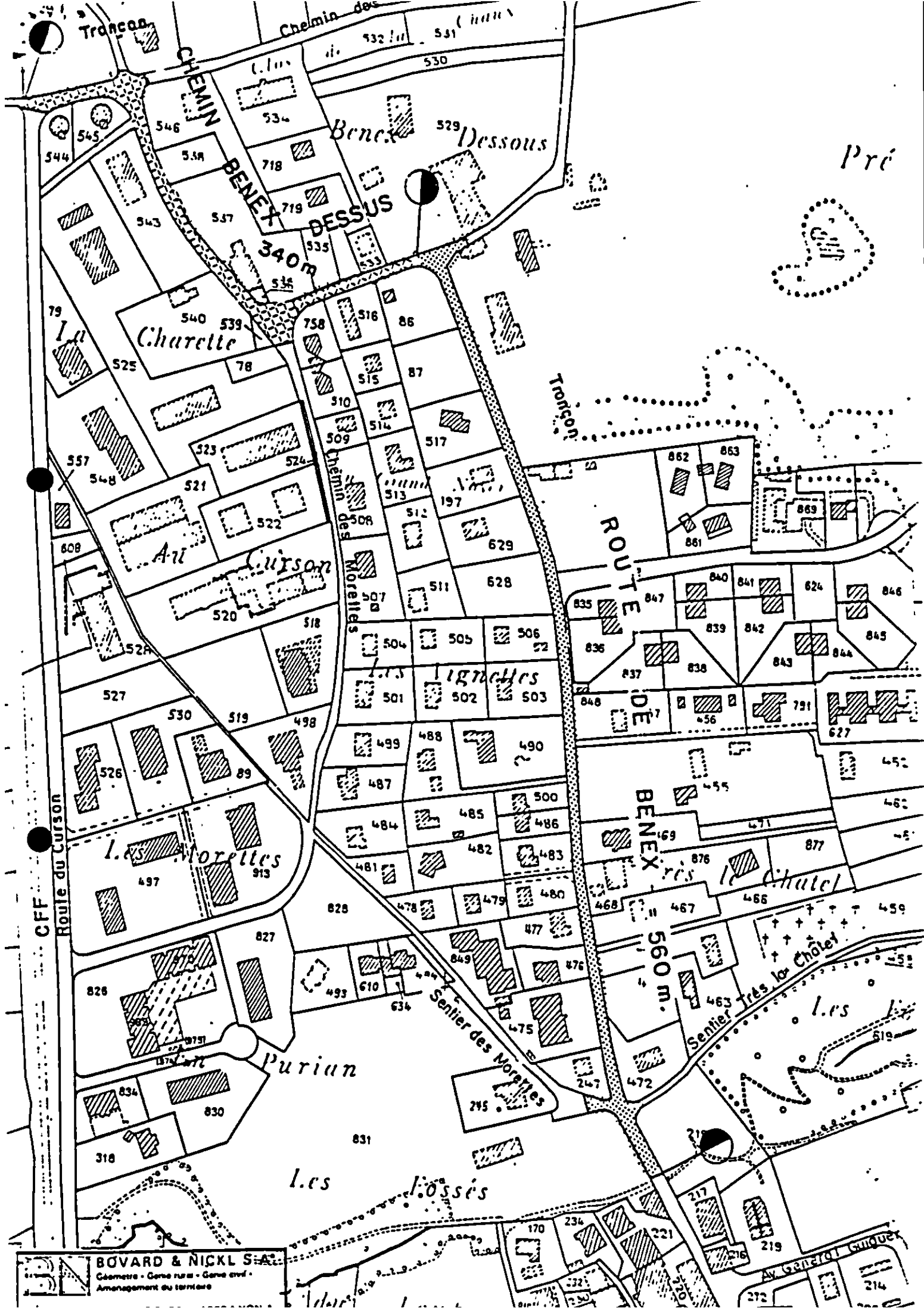

H.-R. Kappeler



La secrétaire adj.


N. Pichon

Annexe : 1 plan



BOVARD & NICKL S.A.

Géométrie - Gare rural - Gare civ - Aménagement du territoire